



"A nouvel an,
nouvel élan»

Tous nos voeux pour 2010 !



Bugs à répétition d'HELIOS : Le Syndicat intervient auprès de la DGFIP

Le Syndicat **F.O.- DGFIP** est intervenu auprès de M. MAZAURIC, Directeur Adjoint au Directeur Général chargé de la Gestion publique, pour lui faire part de l'exaspération des agents et des comptables du Secteur Public Local face aux anomalies de l'application HELIOS constatées fin décembre qui empêchent de prendre en charge, et donc de payer, les mandats en cette période critique de fin d'année.

Pour **F.O.-DGFIP**, cette répétition de bugs semble être le signe que le test des versions n'est pas correctement assuré par le programme Hélios.

Le Syndicat a demandé quelles mesures urgentes seront mises en application pour que les postes comptables puissent traiter leur stock de mandats et gérer le changement d'exercice et éviter que se reproduise à l'avenir ce type de situation conflictuelle avec les ordonnateurs, les agents territoriaux qui attendent leurs rémunérations et les fournisseurs des Collectivités locales qui s'inquiètent du non-paiement de leurs factures en cette période de crise économique.



Amendes : un secteur à l'abandon !

Le constat est préoccupant. Les postes spécialisés Amendes vont payer un lourd tribut aux suppressions d'emploi 2010 alors que les gains de productivité stagnent. Pendant ce temps, la Direction Générale persiste à ne pas entendre les arguments et les revendications de **F.O.-DGFIP**.

Pourtant il y a urgence, car désormais près de 300 millions de cotes d'amendes prescrites s'accumulent.

Cette situation est le résultat de l'inaction de notre Direction Générale, notamment pour ce qui concerne les besoins urgents d'évolution de l'application informatique AMD :

- qui rend obligatoires bien trop d'interventions manuelles pour les agents, source de pertes de temps importantes,
- qui ne permet pas d'envisager à terme d'intégrer automatiquement des renseignements annexes indispensables à un recouvrement offensif tels que comptes bancaires et employeurs,
- qui interdit tout échange d'informations avec les autres acteurs que sont les tribunaux, les collectivités locales ou les services préfectoraux.

C'est aussi parce que les postes spécialisés Amendes manquent d'effectifs et que, compte tenu de la dictature des indicateurs, tous les moyens sont concentrés sur le recouvrement sur exercice précédent. Les actions sur les antérieurs devenant variable d'ajustement se retrouvent très souvent quasiment abandonnées. Par exemple, l'investissement coûteux en temps mais indispensable de mise à jour des informations nécessaires aux poursuites ne peut plus être assumé par la plupart des postes.

Une fois encore se pose la question de l'emploi des « Huissiers du Trésor ». Pourquoi ne leur donne-t-on pas la possibilité de provoquer les mises en fourrières de véhicules, par exemple ?

Si la lutte contre la violence routière passe par une application plus stricte des peines, c'est à la DGFIP de montrer l'exemple en reprenant les multiples points sur lesquels elle a un pouvoir immédiat d'action pour qu'ensuite tous les acteurs ministériels et gouvernementaux prennent à leur tour leurs responsabilités.

Pour **F.O.-DGFIP**, le Directeur Général doit donc prendre l'initiative et proposer des modifications tant réglementaires que législatives, il doit aussi prendre conscience que le succès de cette cause nationale est incompatible avec les suppressions d'emplois.



CPS : les réponses du Directeur Général sont très en deçà des revendications des agents

Les revendications des agents en CPS portaient sur :

- 1 800 euros annuels de prime industrielle.
- Attribution de 20 points de NBI.
- Améliorations des conditions de travail

A la demande des syndicats dont **F.O.-DGFIP**, le Directeur adjoint Philippe RAMBAL ouvrait les discussions mercredi 23 décembre 2009.

Au bout de trois heures de négociations l'Administration mettait sur la table ses dernières propositions :

- 75 % de la majoration ACF spécifique en Centre Impôts Service (CIS) soit 377 euros annuels pour un cadre C ;
- accélération de l'harmonisation de l'ACF de base qui était prévue sur 3 ans ;
- 75% du montant des 10 points de NBI existants en CIS, convertis en ACF soit 34 euros annuels ;
- rétroactivité de l'augmentation indemnitaire à septembre 2009.

Les agents en CPS relais bénéficieraient de ce système indemnitaire au prorata du temps passé en CPS.

Réunion en janvier 2010 pour harmoniser les conditions de travail entre CPS et pour discuter de l'adéquation des emplois avec la montée en charge des CPS.

Ces propositions sont loin des revendications de **F.O.DGFIP** et dès janvier les agents en CPS devront se prononcer sur la meilleure façon de peser sur la suite des négociations.



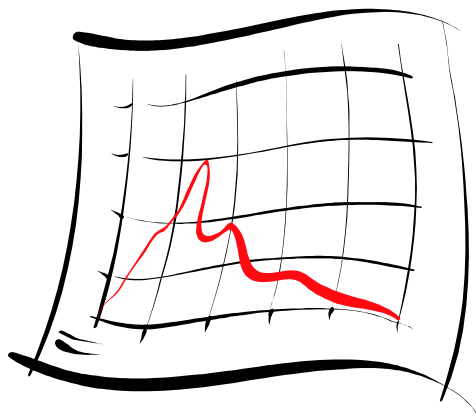
Acte 2 de la RGPP : Où va la République ?

La mise en œuvre d'une deuxième vague de mesures de la révision générale des politiques publiques (RGPP) a été officialisée en conseil des ministres du 9 décembre.

Comme pour les 374 premières décisions (décembre 2007 à juin 2008), des audits ministériels sont réalisés par des personnes extérieures sur la base de « feuilles de route » du Premier ministre.

Imposées aux ministres qui ne sont pas maîtres de leurs actions ni de leurs stratégies ; non concertées, ni au Parlement, ni avec les élus locaux, ni avec les organisations syndicales, ces nouvelles décisions seront élaborées en catimini par quelques « hauts fonctionnaires » et des conseillers privés (dont certains sont potentiellement intéressés par la privatisation de missions de l'État du fait de l'activité, passée et à venir, de leurs sociétés).

Les dangers sont réels : réduction des moyens publics dans de nouveaux champs que ceux déjà impactés par les mesures de l'acte 1 de la RGPP (en particulier au niveau des opérateurs publics) / identification des missions de l'État pouvant être transférées au privé ou aux collectivités territoriales ou supprimées / réduction encore des effectifs dans une proportion d'au minimum un non remplacement de fonctionnaire sur deux départs en retraite (après 100000 emplois publics détruits depuis 2007, en pleine crise, comme s'en réjouit le gouvernement) / réduction des droits ou des prestations sociales aux citoyens (domaine du Logement par exemple).



A cela s'ajoute la suppression de dépenses de fonctionnement et de fonctions supports de l'État : vouloir économiser 10 Mds € sur ces budgets revient à rendre impossible la mise en œuvre effective de l'ensemble des politiques publiques.

Avec cette régression générale de la puissance publique, les principes républicains sont bafoués :

- passage du « service public » à des « services payants » aux usagers ;
- - transformation de l'égalité républicaine pour tous à une inégalité généralisée en fonction des ressources du « client » ;
- - éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics et des administrations du citoyen ;
- risque d'abandon pur et simple de missions et de prestations publiques.

FO condamne et s'oppose à la RGPP.

Que reste-t-il de la liberté ou de la fraternité lorsqu'il n'y a plus ni égalité, ni solidarité ? C'est indéniable, si cette RGPP n'est pas stoppée, nous ne vivons plus dans la même République à son issue.

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)